

**DÉCLARATION PRÉALABLE DE LA FSU 91
AU CSA-SD DU JEUDI 20 MARS 2025**

Madame la Directrice Académique,

Mesdames Messieurs les membres du CSA-SD de l'Essonne,

Avant de commencer son propos liminaire, comme chaque année, la FSU souhaite remercier vivement et chaleureusement les services de la DOS pour tout le travail accompli, pour la qualité de ce travail et des échanges dans un temps pourtant très contraint et dans un contexte de fortes tensions sociales.

121 créations contre 76 suppressions : la FSU se satisfait bien évidemment du delta positif et des 45 postes supplémentaires qui viennent renforcer l'encadrement de nos jeunes dans les collèges et les lycées essonniens ; elle espère que ce chiffre sera revu encore à la hausse au cours de ce CSA, compte tenu des nombreuses demandes qu'elle a formulées au moment du GT du mardi 18 mars. Mais la FSU ne peut s'empêcher de modérer son enthousiasme : ces 45 postes supplémentaires sont loin d'être à la hauteur des besoins grandissants de notre département qui continue de connaître une forte pression démographique. Ces 45 postes supplémentaires correspondent en grande partie à l'évolution des structures des établissements ouverts depuis peu (7 postes au collège Claudine Hermann à Massy) ou à l'évolution de lycées devenus polyvalents (10 postes au LIPPS à Palaiseau, 9 postes au lycée Nadar à Draveil). Et plus globalement, ces 45 postes supplémentaires sont mathématiquement indispensables à l'accueil des quelques 818 élèves supplémentaires que nous accueillerons à la rentrée prochaine. Mais ils ne sont pas pour autant suffisants.

Le plan tranquillité apporte à l'Essonne 7 CPE supplémentaires qui viennent soulager seulement cinq collèges et deux lycées, alors que de nombreux établissements souffrent d'un climat scolaire extrêmement dégradé. La FSU revendique un véritable plan d'urgence pour les vies scolaires de notre département et anticipe dès maintenant sur le CSA sur l'assistance éducative et le GT ajustements qui doivent donner les preuves de votre vigilance sincère et accrue sur ces questions. Sur les 38 postes créés pour les enseignants qui viennent renforcer les structures, 8 sont des postes de français et de mathématiques en collège (où les effectifs n'augmentent quasiment pas) et entérinent la réforme du Choc des Savoirs largement rejetée par l'ensemble de la profession. Sur les 30 postes restants, vous conviendrez donc qu'il est difficile d'imaginer comment ils peuvent permettre d'accueillir dignement plusieurs centaines de futurs nouveaux lycéens.

Notre constat est donc bien toujours le même : le taux d'encadrement ne s'améliore pas avec l'évolution démographique. Bien au contraire, l'évolution démographique justifie qu'on rogne un peu plus sur les choses essentielles qui parfois font toute la différence : la marge à l'IPS pour les lycées, les langues rares, les langues anciennes, la technologie. C'est dans ces petits détails que le diable se cache et déconstruit insidieusement ce que les personnels sur le terrain s'efforcent de tisser avec force et courage. À chaque CSA sur les postes offerts au mouvement, nous répétons nos colères et nos craintes. Nous nous contenterons donc de reprendre ici nos propos de l'an dernier :

- **Sur les taux d'HSA** : En augmentant la charge de travail de chaque enseignant, en décidant depuis 2019 la mise en place d'une deuxième heure supplémentaire imposable, on réduit inexorablement le taux d'encadrement et on modifie sensiblement et progressivement la conception du métier et du statut, en s'inquiétant de la pérennité des postes si le taux d'HSA baisse. Ce cercle vicieux s'inscrit et se construit dans un contexte d'inflation et de paupérisation : on fait pleuvoir les réformes pédagogiques, mais on n'écoute pas les revendications salariales de tout le corps enseignant qui, pour vivre décemment, doit accepter ces heures supplémentaires.

- **Sur la contractualisation** : Dans ce contexte d'inflation et de paupérisation, la crise du recrutement ne cesse de s'aggraver et les postes restés vacants sont pourvus par des collègues contractuels qu'on maltraite en les privant de formation, en les précarisant, en leur imposant des missions faute de pouvoir mieux les payer. La FSU rappelle ici sa revendication d'un plan de titularisation et de formation pour tous les enseignant.es contractuel.es et condamne la politique du ministère : ce n'est qu'avec des mesures salariales sans contrepartie que nous pourrons renforcer l'attractivité des métiers et protéger nos statuts.

- **Sur la réformite aiguë** : Évidemment, avec moins d'adultes devant les élèves et avec toujours plus d'adultes de moins en moins formés, on construit l'échec scolaire et on veut le résoudre ensuite à coups de réformes. Comme les ministres, c'est la valse ! Chaque réforme entraîne son lot de suppressions de postes et permet avant tout de gérer la pénurie de professeur.es dans certaines disciplines, en fragilisant un peu plus les apprentissages de nos élèves, en dégradant leurs conditions d'accueil et nos conditions de travail. L'insécurité professionnelle provoquée par le Choc des Savoirs et par la dernière réforme du lycée général et par les changements permanents de grilles horaires en lycée professionnel impose aux établissements une logique de prudence : pourquoi créer des postes aujourd'hui, si c'est pour les fermer demain à la prochaine réforme ? pourquoi créer des postes aujourd'hui, si c'est pour les fermer quand les choix de spécialités des élèves évolueront ?

Nous terminerons cette déclaration en nous arrêtant sur nos collègues professeur.es documentalistes dont le nombre de postes ne bouge jamais et qui ne voient jamais de renforts arriver pour accueillir mieux et plus les élèves, pourtant chaque année toujours plus nombreux. La documentation serait-elle le parent pauvre de notre école ? Nos inquiétudes sont grandes sur cette question et d'autant plus quand nous constatons les difficultés que nos collègues rencontrent dans les établissements. Nous souhaitons donc attirer tout particulièrement votre attention sur un point crucial concernant leur ORS. Le décret n°2014-4-940 du 20 août 2014 précise que "les professeurs de la discipline de documentation et les professeurs exerçant dans cette discipline sont tenus d'assurer un service d'information et de documentation, d'un maximum de trente heures hebdomadaires. Ce service peut comprendre, avec l'accord de l'intéressé, des heures d'enseignement. Chaque heure d'enseignement est décomptée pour la valeur de deux heures pour l'application du maximum de service prévu. Ce décret est sans ambiguïté, pourtant, certain·es chef·fes d'établissement et IA-IPR EVS soutiennent que certaines heures n'ont pas à être décomptées, au motif qu'elles relèveraient des missions des professeur·es documentalistes, telles qu'elles sont précisées dans la circulaire 2017-058 du 28 mars 2017. Nous ne contestons aucunement le fait qu'il s'agisse de missions des professeur·es documentalistes. Cela n'entre pour autant pas en contradiction avec le décret 2014, qui ne prévoit aucune distinction entre les heures effectuées selon la nature de l'intervention pédagogique, et doit donc être appliqué, dans tous les cas. Au-delà du désaccord sur le fond, nous tenons à vous alerter sur la forme prise par les échanges entre professeur·es documentalistes et chef·fes d'établissement sur cette question, ainsi que sur les conséquences qu'ils ont eues sur les collègues professeur·es documentalistes. Cette nouvelle lecture des textes a poussé les chef·fes d'établissement à modifier leurs pratiques internes, refusant le « rattrapage des heures d'enseignement », et ce, sans concertation ni discussion avec les intéressé·es. Cette soudaine rigidité a été très mal vécue par les enseignants, qui se sont heurté·es à des refus catégoriques, et ont donc stoppé les projets engagés, au détriment des élèves, des équipes, des établissements. Poursuivre ces projets reviendrait en effet à effectuer bénévolement une partie de leur service, ce à quoi nos collègues n'ont pas à se résoudre. Ces évènements ont aussi mis en lumière la méconnaissance des missions des professeur·es documentalistes par les chef·fes d'établissement, dont les propos ont souvent été vécus comme méprisants et infantilisants. Nous vous alertons avec force sur ces dysfonctionnements, et sur leurs répercussions en termes de risques psycho-sociaux, même si nous ne sommes pas en F3SCT. Car l'enjeu ici est bien dans les heures d'enseignement de nos collègues. Dans le contexte essonnien actuel, nos collègues qui, rappelons-le font face sans aucun poste supplémentaire à la pression démographique, méritent que leurs droits soient pleinement respectés.